



**Synthèse**  
**Journées Francophones de la Microfinance**

**Tunis (Tunisie)**  
**27 et 28 Octobre 2005**

---

## Contexte

Dans les pays francophones du Sud, le secteur de la microfinance est en pleine expansion. Il fournit des services financiers à des individus, groupes d'individus ou des personnes morales qui n'ont pas accès aux financements bancaires. La proximité et la capacité à gérer des risques non couverts par des garanties traditionnelles sont des caractéristiques qui expliquent son intérêt et son potentiel pour les plus démunis.

Aujourd'hui, dans un monde où 80% de la population n'ont pas accès aux services financiers formels, la communauté internationale s'accorde sur le rôle de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté. Il s'avère que le secteur de la microfinance assure plus efficacement l'insertion des plus démunis dans les circuits économiques. Il aide les populations défavorisées à accroître leurs revenus, à se doter d'actifs et à mieux se protéger des chocs extérieurs.

Dans le cadre de l'année internationale du microcrédit, décrétée par l'Organisation des Nations Unies, la plupart des pays francophones du Nord et du Sud<sup>1</sup> ont organisé en 2005 des manifestations consacrées à la microfinance, pour dresser le bilan, analyser les tendances, identifier les pistes et lancer des plans d'action.

A l'occasion du X<sup>e</sup> Sommet de Ouagadougou (novembre 2004), les Chefs d'Etat et de gouvernements francophones ont exprimé leur souhait que la Francophonie développe des actions dans le domaine de la microfinance pour marquer davantage sa solidarité avec les populations les plus défavorisées des pays membres du Sud. L'appui au développement des institutions de microfinance ainsi que l'élaboration d'un cadre réglementaire adapté sont considérés comme des domaines prioritaires d'intervention de la Francophonie, compte tenu de leurs effets multiplicateurs tant sur l'emploi que sur la réduction de la pauvreté. La microfinance a également vu son importance soulignée lors du « Symposium sur l'accès aux financements internationaux », organisé en mai 2004 par la Francophonie.

## Objectifs

C'est dans ce contexte que la Francophonie a organisé les «Journées francophones de la microfinance », en collaboration avec la Banque Tunisienne de Solidarité. Ces Journées qui se sont déroulées les 27 et 28 octobre 2005 à Tunis (Tunisie) ont eu les objectifs suivants :

- présenter un état des lieux du secteur de la microfinance dans les pays francophones et restituer les conclusions des diverses manifestations organisées dans l'espace francophone dans le domaine de la microfinance ;
- créer un cadre de réflexion prospective sur les thématiques de politiques et stratégies nationales, de réglementation et de régulation dans l'espace francophone ;

---

<sup>1</sup> 32 **pays membres de la Francophonie** ont créé officiellement des comités nationaux pour célébrer l'Année internationale du microcrédit. Il s'agit de : Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Egypte, France, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Moldavie, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Suisse, Togo.

- identifier les synergies possibles à mettre en place dans l'espace francophone dans le domaine de la microfinance.

Ces objectifs répondent aux principaux enjeux de la microfinance, tels qu'ils ont été soulignés tout au long de cette année :

- **la multiplication des intervenants et des expériences** et le risque de dispersion que ce développement fait peser sur le secteur tout entier ;
- **le besoin de supervision et de contrôle du secteur à travers le développement d'un cadre réglementaire adapté** (c'est notamment l'objectif du livre bleu « Blue Book » des Nations Unies et du CGAP<sup>2</sup>;
- **l'organisation et la croissance concertée du secteur** à travers le partage et l'appropriation de bonnes pratiques au sein de l'espace Francophone.

### **Synthèse des travaux**

Les travaux, placés sous la présidence de son Excellence M. **Mohamed Rachid Kchich**, ministre des Finances de la République de la Tunisie, se sont ouverts sur une introduction aux Journées francophones de la microfinance par M. Ahmed Naija, président directeur général de la Banque Tunisienne de Solidarité et de M. Saliou Akadiri, directeur de Cabinet de l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. L'intervention de ce dernier a particulièrement mis en exergue la place importante de la microfinance au regard des valeurs clefs de la Francophonie : « **la solidarité et la dignité reconnue à tout être humain** ». Il a par ailleurs rappelé que la microfinance connaît un essor considérable en Afrique, à l'instar des autres régions du monde. A titre d'exemple, dans la zone UEMOA<sup>3</sup>, le nombre d'institutions de microfinance est passé d'une quarantaine en 1993 à plus de 400 en 2002. Quant au nombre de bénéficiaires, il a été multiplié par cinq entre 1997 et 2002. Cependant, malgré le fort développement du secteur au cours de ces dernières années, son potentiel de croissance reste considérable au regard du nombre de ménages n'ayant pas encore accès à ses services. Ainsi, dans la plupart des pays en développement, dans lesquels le taux de bancarisation des ménages reste très faible, la microfinance est le seul moyen d'offrir des services financiers aux 95% des ménages exclus du secteur bancaire, ainsi qu'aux micro et petites entreprises. M. Akadiri était par ailleurs porteur d'un message de Son Excellence Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui a rappelé le rôle essentiel de la microfinance dans l'économie des pays en développement, dominée par le travail des femmes, le secteur informel et la micro entreprise. Dans ce contexte, la microfinance tient toute sa place au sein de la Francophonie, tout d'abord par sa forte dimension solidaire, ensuite par sa capacité à mobiliser les forces créatrices autrement exclues du système économique et enfin à travers le développement de partenariats forts.

Son Excellence M. Mohamed Rachid Kchich, ministre des Finances de la République de la Tunisie a, pour sa part, au cours de son allocution, présenté l'importance de la microfinance

---

<sup>2</sup> Groupe consultatif d'assistance aux pauvres « Consultative Group to Assist the Poors »

<sup>3</sup> Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest

dans l'atteinte des Objectifs de développement du millénaire (ODM) sur le plan international. Il a également détaillé les actions menées en Tunisie dans le cadre de la politique socio-économique basée sur la solidarité et le développement durable.

Les deux journées de travaux ont porté sur six thèmes majeurs :

- Bilan de l'année 2005 « Année internationale du microcrédit » au sein de la francophonie ;
- Microfinance dans l'espace francophone : diversité de contextes et d'approches dans l'espace francophone ;
- Politiques et stratégies nationales de développement de la microfinance ;
- Evolution du cadre juridique et réglementaire de la microfinance : enjeux et perspectives ;
- Financement des institutions de microfinance ;
- Renforcement de capacités du secteur de la microfinance.

### ***I. Bilan de l'année de la microfinance***

- ***Forte mobilisation***

Le premier aspect notable de cette année est la forte mobilisation autour de la problématique de l'accès aux financements des plus démunis. Parmi les 100 pays ayant déclaré leur engagement dans ce domaine et répertoriés officiellement auprès du comité organisateur de l'Organisation des Nations Unies (ONU), on compte 32 pays membres de la Francophonie, soit un tiers des pays participants et la moitié des 63 pays membres de la Francophonie. Un succès révélant à la fois le dynamisme de la zone francophone ainsi que la volonté des instances de ces pays à utiliser la microfinance comme un outil essentiel au service de la lutte contre la pauvreté et comme levier du développement.

A ce titre, il est important de souligner le caractère « social » de la microfinance qui accompagne les transactions économiques quotidiennes d'une bonne partie des populations défavorisées, contribuant de cette manière à la diffusion d'une croissance équitable. Toutefois, il est nécessaire de rappeler que les institutions de microfinance ne peuvent à elles seules répondre aux besoins des plus défavorisés (les « très pauvres »).

Au-delà de l'implication forte des acteurs dans les pays (gouvernements, IMF<sup>4</sup>, associations, organisations non gouvernementales), nous pouvons également citer le soutien d'hommes d'affaires internationaux qui ont permis de donner « une image plus professionnelle » de la microfinance (Stanley Fischer, directeur du Fonds monétaire international et de Citigroup ou encore de Christopher Rodriguez, directeur du groupe Visa) et surtout ont contribué, par leurs interventions, à une meilleure connaissance du secteur dans son ensemble. Nous pouvons également noter la mobilisation de la Banque mondiale à travers le CGAP et son travail sur le développement du « livre bleu » qui paraîtra sous peu. Ce livre bleu a pour vocation de définir le rôle des gouvernements dans le développement du secteur de la microfinance en mettant l'accent non seulement sur la

---

<sup>4</sup> Institutions de microfinance

dimension juridique et réglementaire du secteur, mais également en contribuant à sa promotion, à la coordination des actions des bailleurs de fonds et enfin à la « protection » des utilisateurs.

- *Augmentation de la connaissance et de la reconnaissance du secteur de la microfinance*

L'année du microcrédit, si elle n'a pas directement contribué au développement de ce secteur en raison notamment de l'augmentation déjà forte des encours, des institutions et des clients au cours des dix dernières années, aura toutefois permis de mieux promouvoir cet outil de l'aide au développement, et de sensibiliser les opinions publiques aux enjeux de la microfinance. En effet, la pluralité des actions a contribué à mettre en exergue les nombreuses facettes de la microfinance. La microfinance peut être un outil de lutte contre l'exclusion aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Cette sensibilisation s'est faite à travers les nombreuses manifestations organisées dans le monde. Plus de 300 activités diverses se sont déroulées : symposiums, tables rondes, ateliers, productions de films et de documentaires, concours, sites Internet, etc...). Parmi celles-ci, nous pouvons classer les actions de la manière suivante :

- Actions durables

- création de sites web (Burkina Faso, Sénégal, Togo, Canada...),
- création de formations spécifiques de troisième cycle tels que les DEA, Master de microfinance (Tunisie, Bénin, Canada)

- Activités originales

- utilisation de caravanes (Bénin, Mauritanie) qui sillonnent les régions en langues nationales
- édition de timbres postaux en Tunisie
- cours d'éducation civique dans les écoles primaires et secondaires (Tunisie)

- *Accélération du processus d'appropriation par les Etats et gouvernements*

Il ressort également des interventions que certains gouvernements membres de la Francophonie s'approprient les problématiques liées au développement de ce secteur, en particulier sur le plan de sa régulation et de sa réglementation. A ce titre, il est intéressant de noter que la démarche de certains pays, notamment le Sénégal et le Mali, a donné lieu à des séances de concertation entre acteurs du secteur (institutions, associations professionnelles, bailleurs de fonds, gouvernements). Cette approche basée sur la consultation a permis une meilleure appropriation par les différents acteurs des dispositifs mis en œuvre, renforçant ainsi la performance globale du secteur. D'autres pays ont, pour leur part, axé leur intervention sur le renforcement de capacités des acteurs (Gabon, République Démocratique du Congo...) ou la création de cellules gouvernementales chargées de la microfinance (Comores, Centrafrique).

## **II. Diversité de contextes et d'approches dans l'espace francophone**

La microfinance répond à des besoins différents en fonction du contexte et du niveau de développement de l'économie des pays. Ainsi, au sein de la francophonie, la diversité des approches et des dispositifs mis en œuvre fait apparaître qu'il n'existe pas **une** mais **des microfinances**, répondant aux besoins spécifiques des pays et s'adaptant aux différents niveaux de développement des économies.

Ainsi, alors qu'il s'agira de contribuer au renforcement de l'entrepreneuriat en Bulgarie à travers l'intégration des IMF dans une politique nationale de soutien au développement des PME/PMI en complément du rôle des banques dites traditionnelles, la microfinance au Cambodge visera le soutien au développement agricole et rural. Dans la plupart des pays africains, elle est clairement orientée sur lutte contre la pauvreté et, de plus en plus, sur l'intégration du secteur informel dans l'économie formelle.

### **Eclairage sur la Tunisie**

En 1999, la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS, créée en 1998) a mis en place un système de microcrédit géré par des associations. Ce système a pour but de réduire l'assistanat et d'accroître l'intégration économique. Une nouvelle forme d'associations apparaît, ce sont les associations de microcrédit (AMC). Ces dernières sont soumises à des normes comptables d'assurance et de crédit, et doivent utiliser des logiciels informatiques applicables en banque. Des normes spécifiques propres sont fixées pour ces organismes qui bénéficient d'exonérations fiscales.

Par ailleurs, le développement du microcrédit en Tunisie s'est effectué sur la base d'un partenariat entre les IMF, l'Etat tunisien (dans la coordination et la réglementation du secteur) et les organisations multilatérales (un appui institutionnel apporté à la formation et à l'équipement). L'Etat tunisien a œuvré particulièrement pour l'intégration des activités des IMF, surtout les ONG, dans la politique économique nationale.

Les financements accordés par des bailleurs de fonds extérieurs transitent par la BTS afin d'éviter la multiplication des acteurs et d'empêcher ainsi une incohérence dans la conduite de projets divers.

La flexibilité de la microfinance est donc un atout supplémentaire permettant de répondre aux besoins spécifiques de ses bénéficiaires, tout en tenant compte du niveau de développement de l'économie du pays ou de la région concernée.

Ainsi, la microfinance s'adresse :

- à la population et aux besoins majoritairement ruraux (ex. le Cambodge) ;
- aux PME/PMI d'une économie intermédiaire (ex. la Bulgarie) ;
- aux personnes sans emploi porteurs d'initiatives (ex. la France) ;

- aux acteurs de l'économie informelle ou aux populations non bancarisées (ex. en Afrique).

Le secteur de la microfinance contribue à combler le vide laissé par les organismes bancaires traditionnels. Toutefois, la capacité d'appropriation de nouvelles techniques financières (micro assurance, prêts aux entreprises...) peut être freinée par cette diversité des contextes et des besoins. En effet, les pays francophones ont tendance, semble-t-il, à faire évoluer leur offre plus lentement que leurs homologues anglophones, rendant difficile la recherche d'une homogénéité que ce soit dans l'adoption de pratiques et procédures ou encore dans le développement d'un cadre réglementaire commun aux pays francophones.

Par ailleurs, venant s'ajouter à cette diversité d'acteurs et de contextes, les approches parfois divergentes des Etats, bailleurs de fonds et opérateurs, contribuent au manque d'homogénéité du secteur et ralentissent l'adoption de pratiques communes.

### ***III. Politiques et stratégies nationales de développement de la microfinance***

Résultat de la diversité des approches au sein de l'espace francophone, le développement de politiques et stratégies nationales a souvent suivi des voies différentes pour atteindre un même objectif : l'accès des plus démunis à des services financiers adaptés.

La voie privilégiée par le FENU<sup>5</sup> par exemple, et mise en œuvre dans certains pays (Madagascar, Togo, Sierra Leone, Sénégal...) a pour objectif de contribuer à l'inclusion de la microfinance au sein des systèmes financiers traditionnels, tout en tenant compte des aspects sociaux, légaux et de viabilité économique.

La mise en place d'une Stratégie nationale de microfinance (SNMF), telle que recommandée par le FENU, s'appuie donc tout d'abord sur une démarche concertée et un processus participatif, prenant en compte les contraintes et les attentes des différents acteurs et étayée par les bonnes pratiques (CGAP notamment).

Ainsi, la SNMF est la résultante :

- d'un diagnostic précis du secteur, de ses forces, faiblesses, menaces et opportunités ;
- de la fixation de choix réalistes et concertés ;
- de la détermination d'objectifs opérationnels adéquats ;
- de la définition claire des rôles et responsabilités de chaque catégorie d'acteurs.

Cette approche participative est notamment celle développée par le Département microfinance (créé en 2004) du Ministère des PME, de l'Entrepreneuriat et de la Microfinance du Sénégal, ayant conduit à définir les axes stratégiques suivants :

- amélioration de l'environnement légal et réglementaire pour un développement sécurisé du secteur ;
- développement d'une offre viable et pérenne de produits adaptés, diversifiés et en augmentation ;

---

<sup>5</sup> Fonds des Nations Unies pour l'Équipement

- articulation renforcée entre IMF et banques favorisant le financement des micro et petites entreprises et PME et une intégration du secteur de la Microfinance au secteur financier ;
- développement d'un cadre institutionnel permettant une gestion articulée et concertée du secteur et de la politique sectorielle.

#### ***IV. Evolution du cadre juridique et réglementaire de la microfinance : enjeux et perspectives***

La réglementation du secteur de la microfinance pose fondamentalement le problème de la confrontation de deux types d'exigence :

- celles des autorités de tutelle d'une part, qui dans leur rôle de supervision du secteur (suivi des IMF) sont dans une logique de normalisation des pratiques et de simplification du secteur (ex : limitation de nombre de statuts, regroupements des structures isolées pour faciliter le contrôle...) ;
- celles du secteur lui-même qui, si l'on veut qu'il réponde à des situations et à des besoins de microfinancement variés, exige le respect d'une pluralité des démarches.

Ainsi, la microfinance, par la nature de ses activités et par l'ampleur de celles-ci, doit être soumise à une réglementation adaptée répondant à cette pluralité. Cette adaptation du droit doit prendre en compte les particularités tant des IMF – souvent jeunes et peu dotées en capital technique – que de la population cible (opérant essentiellement dans le secteur informel).

Par ailleurs, on reconnaît quatre étapes du développement économique des réseaux financiers mutualistes :

- création
- extension
- consolidation
- intégration

Ce sont ces quatre mêmes étapes que l'on retrouve dans le cadre de la réglementation :

- **création** : premières caisses locales, agréées par l'autorité monétaire
- **extension** : extension du nombre de caisses locales, puis création des fédérations et poursuite de l'extension du réseau en vue d'une pleine couverture géographique
- **consolidation** : renforcement des réseaux sur le plan de la solidité institutionnelle et financière : augmentation de la transparence financière, accumulation de fonds propres permettant un meilleur respect des normes de gestion (solvabilité, couverture des emplois à moyen et long terme, ...)
- **intégration** : regroupement de réseaux au sein de **confédérations** nationales (grands pays) ou sous-régionales (UEMOA, CEMAC, ...) et surtout création de **caisses centrales disposant d'un agrément bancaire** de plein exercice, puis de **diverses sociétés** (compagnies d'assurance, SSII, société de gestion immobilière, etc.)

Toutefois, la tradition francophone de réglementation préalable au développement du secteur (ou aux phases d'extension et de consolidation) peut représenter un frein et doit tenir compte de



la diversité des acteurs (banques, établissements financiers, réseaux financiers mutualistes, sociétés de service, sociétés de capitaux, généralistes de la microfinance de type ONG). On remarque, par exemple, que le secteur est plus dynamique en Inde et en Indonésie, pays n'ayant pas mis en place de réglementation spécifique qu'au Cambodge doté, lui, d'une loi sur la microfinance.

Dans le cadre des actions entreprises pour favoriser l'émergence et le développement de la finance décentralisée ou de proximité, les Autorités de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dès le départ, ont opté pour une approche concertée soutenue aux plans financier et technique par des partenaires au développement à travers deux programmes d'appui mis en place au cours de l'année 1992 (PARMEC et PASMEC) et qui se sont achevés en 2002.

### **Eclairage sur le programme PARMEC**

Le PARMEC (Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit) a été lancé en juin 1992, par la BCEAO<sup>6</sup>, et doté d'une enveloppe financière de 2,4 millions de dollars canadiens pour sa première phase achevée en juin 1996. Ce programme avait pour mandat de concevoir le cadre juridique spécifique à la finance décentralisée dans les Etats membres de l'UEMOA et de vulgariser son contenu.

Au titre des principales réalisations de cette phase, il peut être notamment mentionné :

- les projets de loi et de décret-cadre régissant les coopératives ou mutuelles d'épargne et de crédit ;
- la convention-cadre régissant les structures ou organisations non mutualistes mais exerçant des opérations d'épargne et/ou de crédit ;
- les modèles de statuts-type et de règlement intérieur ;
- les projets d'instructions de la Banque Centrale ;
- les condensés de la réglementation et le Vade-mecum à l'attention des agents des ministères chargés des Finances ;
- l'organisation de sessions de concertation qui ont permis de toucher plus de 1300 intervenants dans le secteur de la finance de proximité et la tenue de séminaires de formation auxquels ont participé près de 500 personnes.

La deuxième phase du programme (1997-2002) a mis l'accent sur l'application effective de la réglementation spécifique et le renforcement de l'institutionnalisation de la concertation initiée au cours de la période 1992-1996 d'où la dénomination de cette phase « Appui à l'Application de la Réglementation des Coopératives d'Epargne et de Crédit » (PARMEC / AARCEC). Le budget alloué à cette phase a été de 5,4 millions de dollars canadiens. Il a été consacré, pour l'essentiel, à des actions d'équipements des structures ministérielles et de suivi ; de renforcement des capacités et de concertation portant sur le cadre juridique.

Source : BCEAO, programmes d'appui, systèmes financiers décentralisés (<http://www.bceao.int/French.htm>)

<sup>6</sup> Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Aujourd'hui, des réflexions et des travaux sont en cours pour faire évoluer la réglementation dans le domaine de la microfinance, avec deux orientations importantes :

▪ **Vers des standards internationaux en matière de normes de microfinance**

Penser à des standards internationaux en matière de normes de microfinance, pour lesquels le monde francophone et les pays de droit d'inspiration francophone auraient leur vision du droit à faire valoir :

- initiative du Président de la République Française, M. Jacques Chirac, du collectif des acteurs français de la microfinance et au-delà pour que le Comité de Bâle / BRI investisse le sujet (Conférences de Paris, 21-22 juin 2005)
- mettre la réglementation de la « bancarisation populaire » sur un pied d'égalité avec le droit bancaire « classique »

▪ **Poursuivre la réflexion réglementaire sur les « nouveaux produits » proposés par les IMF, et notamment la micro assurance**

L'imagination des financiers est sans limite, et parfois le droit a du mal à suivre le rythme. C'est le cas en matière de **microassurance**, santé, mais aussi décès, vie, agricole, incendie ... qui posera des défis aussi grands au droit des assurances et de la prévoyance sociale que la microfinance a pu le faire avec le droit bancaire depuis 15 ans.

La frontière de l'agrément des IMF est parfois allègrement franchie, et parfois l'on se retrouve dans le domaine du monopole des compagnies d'assurances, mutuelles de santé, IPRES et CNSS.

## **V. Financement des institutions de microfinance**

L'accès au financement ou au refinancement reste, pour les IMF, le principal enjeu pour leur pérennité. En effet, les IMF sont fortement dépendantes des financements extérieurs, notamment sous forme de subvention ou de prêts bonifiés. Cette caractéristique est particulièrement forte dans l'espace francophone, en raison de la dimension sociale plus marquée des IMF à la différence des structures anglophones, apparaissant plus orientées sur la performance financière.

Généralement, les ressources financières d'une IMF sont limitées, ce qui limite leur capacité de développement et parfois mettent à risque la pérennité même des IMF.

Les réponses à ces problématiques sont variées et dépendent non seulement du type de structure mais également des bailleurs de fonds auxquels l'IMF peut faire appel. Toutefois, « l'effet drapeau » tel qu'évoqué au cours de ces Journées et faisant référence au manque de coordination des activités et des objectifs des différents bailleurs rend particulièrement difficile l'accès au financement, en particulier pour ces IMF dont les capacités humaines et matérielles sont limitées. A l'inverse, un engorgement de ressources se présente vers les institutions les plus importantes présentant les critères recherchés par les investisseurs à savoir un statut d'organisme privé, disposant d'actionnaires perçus comme professionnels, exerçant une bonne gouvernance, et opérant dans un cadre réglementaire de qualité dont l'administration publique est garante.

Parmi les réponses possibles en termes de financement, des outils d'appui financiers ont été présentés, développés par :

- l'Agence française de développement (AFD) : des prêts ou des subventions aux Etats dans le cadre de programmes sectoriels d'appui à la structuration du secteur
- la Banque Africaine de Développement : Initiative du fonds africain de développement en Afrique – AMINA

Ainsi, en complément des financements des bailleurs de fonds internationaux traditionnels sont apparus des financements privés à même de répondre aux besoins de développement de ces IMF.

Au final, il apparaît que l'accès à ces financements n'est pas ouvert à toutes les institutions de microfinance dans la mesure où il est nécessaire de disposer d'une taille critique. L'offre se concentre en effet sur les plus « grosses IMF » localisées dans les pays reconnus comme sûrs (les 10 premières IMF au monde attirent à elles seules 39% des financements privés internationaux et 89% de ces mêmes financements vont vers l'Amérique latine et les pays d'Europe de l'Est).

La solution pour les institutions plus petites pouvant résider dans le développement de dispositifs ayant pour objectif de mobiliser l'épargne solidaire<sup>7</sup>, tel que le crédit coopératif l'a développé tout en coordonnant les activités de différentes associations et partenaires.

---

<sup>7</sup> L'épargne solidaire consiste pour l'épargnant à soutenir des porteurs de projets économiques qui n'ont pas la possibilité d'accéder aux crédits bancaires.

## **VI. Renforcement des capacités**

Le défi essentiel tel qu'il apparaît aujourd'hui face à l'explosion du secteur de la microfinance réside dans le renforcement des capacités des différents acteurs, notamment :

### ○ **Les acteurs gouvernementaux**

Au regard de l'étendu des territoires généralement concernés, du nombre élevé de centres de service, de leur dispersion et enfin de leurs extensions prévisibles à partir des actions de promotion, les cellules gouvernementales se trouvent de plus en plus confrontées à des problèmes importants de logistique et de ressources tant humaines que matérielles.

Le renforcement des capacités concerne donc non seulement l'accès à des formations appropriées mais aussi les capacités données aux gouvernements d'accompagner le secteur de la microfinance dans son développement.

Ainsi, les formations proposent notamment d'initier les cadres des Directions et Agences autonomes aux concepts de base de la microfinance en les aidant à :

- analyser et interpréter des états financiers des IMF;
- évaluer les risques potentiels encourus ;
- assurer la supervision et le contrôle des institutions.

### ○ **Les institutions de microfinance (IMF)**

Le renforcement des capacités des institutions de microfinance répond aux objectifs généralement constatés de :

- professionnalisation des institutions
- pression réglementaire de plus en plus forte
- développement des outils de gestion

Si l'effort a principalement porté sur le renforcement de capacités des IMF, cette tendance semble évoluer. Ainsi, si la majorité des participants aux formations provient toujours des IMF (71% pour le CAPAF<sup>8</sup>), de plus en plus d'acteurs institutionnels participent à ces formations (29 % pour le CAPAF). Ceci démontre que les formations intéressent un public plus large, notamment de cadres de banque centrale, de bailleurs de fonds, d'organismes d'accompagnement (associations professionnelles, réseaux, consultants) et de responsables et agents des ministères de tutelles.

Toutefois, le développement des capacités dans les institutions a souvent été réduit à une problématique de formation. Or, on se rend rapidement compte qu'à elle seule la formation ne peut assurer le transfert d'expertise nécessaire au fonctionnement optimal de ces institutions. De retour dans leur milieu de travail, les acteurs formés se retrouvent souvent démunis face aux défis qui les attendent. La formation n'ayant pas permis le développement d'une vision systemique de leur institution. Le renforcement des capacités des acteurs de la microfinance s'appuie donc sur la formation, idéalement articulée autour d'un système dont l'institution est un élément, certes essentiel, mais pas unique, et qu'il convient

---

<sup>8</sup> Programme de renforcement de capacités des institutions de microfinance en Afrique francophone

d'appréhender dans sa globalité (clients, partenaires techniques et financiers, règles et processus).

Par ailleurs, en complément des formations, le développement de réseaux d'échanges tient toute sa place notamment par le transfert d'expertise qu'ils permettent.

L'objectif de la mise en réseau est donc de répondre, au moins partiellement, aux problèmes rencontrés par les institutions de microfinance pour leur permettre l'accès à un service financier de qualité. Afin de poursuivre ses objectifs et satisfaire les besoins exprimés par les membres, un réseau développe :

- le transfert d'expertise ;
- les ateliers de formation des cadres d'IMF ;
- les programmes d'échanges d'expériences et d'appui technique ;
- les séminaires de réflexion thématique.

Enfin, le transfert d'expertise se trouve également facilité par le partage d'informations grâce à l'existence de sites Internet.

Ainsi le renforcement des capacités, pour les acteurs d'un secteur qui s'oriente vers de plus en plus de professionnalisation, de réglementation et d'interactions avec les bailleurs de fonds internationaux devient une condition essentielle du succès. Ce besoin ne se limite pas aux seules institutions de microfinance mais est ressenti par l'ensemble du secteur qui, pour y répondre, dispose d'une palette d'outils allant de la formation aux techniques financières à la mise en réseau.

En conclusion des Journées francophones de la microfinance, nous pouvons signaler que les attentes en termes d'échanges, de partage d'expérience ont été largement évoquées. Ces journées ont permis de favoriser les contacts entre acteurs de l'espace francophone.

Les sujets qui ont été débattus au cours de ces deux journées correspondent manifestement bien aux interrogations et aux enjeux actuels de la microfinance.

Le premier sujet abordé, à savoir le besoin de réglementation et d'encadrement du secteur de la microfinance, le rôle des états et des banques centrales, fait apparaître que la réglementation évolue et que les Etats et les gouvernements jouent de plus en plus un rôle déterminant dans la structuration du secteur. Néanmoins, il semble que ces tendances soulèvent un certain nombre de questions et mettent en exergue les besoins de formation et d'information des différents acteurs du secteur.

Pour ce qui concerne les enjeux de financement et de refinancement des IMF, de leur modèle économique et plus généralement de la recherche de l'équilibre entre impact social et pérennité financière, les travaux ont fait apparaître un besoin de partage d'expérience et de bonnes pratiques à l'intérieur de l'espace francophone. Cet échange ne se limiterait pas, toutefois, aux pays francophones mais tiendrait également compte des acquis d'autres espaces linguistiques. En effet, la diversité des modèles de financements, associant des sources de financement publics et privés doit être connue et partagée.

Enfin, l'ampleur du besoin de renforcement de capacités des acteurs de la microfinance a été largement souligné.